

Majeure en musiques, histoire et sociétés

FACULTÉ DE MUSIQUE

Sommaire et particularités


NUMÉRO 1-615-2-2


CYCLE 1^{er} cycle

TITRE OFFICIEL Majeure en musiques,
histoire et sociétés

TYPE Diplôme

CRÉDITS 60 crédits

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Capacité d'accueil non limitée

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Jonathan Goldman, responsable du programme
514 343-6111, poste 6950
jonathan.goldman@umontreal.ca

Véronique Lefebvre, TGDE 514 343-6111, poste 5897
veronique.lefebvre.1@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission - 1er cycle musique 514 343-7346
admission-1cyc@musique.umontreal.ca

Présentation

Objectifs

Dans le cadre du programme de Majeure en musiques, histoire et sociétés, l'étudiant est amené à :

- acquérir des connaissances fondamentales sur le phénomène musical, son passé et son présent, mais aussi les outils méthodologiques et conceptuels permettant de relier la musique à d'autres sphères de connaissances ;
- il est aussi amené à réfléchir sur la démarche du musicien.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- AGENT(E) D'INFORMATION
- SOCIOLOGUE

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, l'étudiant doit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- passer les tests de classement de la Faculté appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir la rubrique Remarques)
- soumettre une lettre de présentation (voir la rubrique Remarques)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum de 51.50 \$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Critères de sélection

Le dossier académique constitue un critère important pour l'admission du candidat.

Remarques

- Les tests de classement en solfège et dictée, théorie musicale, analyse et écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 (voir Guide de la rentrée). Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté.
- Dans la lettre de présentation, qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection,
- Pour compléter sa demande d'admission, le candidat doit déposer, le jour même de la transmission de la demande en ligne, en format PDF, les documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission (mentionnés ci-haut) dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae
- Relevés de notes

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1^{er} mai 2022

Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} novembre 2022

Structure du programme (1-615-2-2)

Version 00 (A18)

La majeure comporte 60 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 33 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0J	MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0J
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0J	MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0J
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0J	MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0J
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0J	MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0J
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0J			

Bloc 70B Histoire de la musique 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0	MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0J
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0J	MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0J	MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0J
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0J	MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0J

Bloc 70C Histoire de la musique 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0	MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0J
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0	MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0J
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0J	MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0J S
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0J			

Bloc 70D Théories et sciences de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUL 2450	Historiographie musicale et analyse	3.0J	MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0J
MUL 3240X	Musicologie cognitive	3.0	MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0J
MUL 3331	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0	MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0J
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0J	MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0J
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0J	MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0J

Bloc 70E Musiques, cultures et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0J	MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0J
MUL 3320X	Enjeux contemporains des musiques du monde	3.0	MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0J

Bloc 70F Écriture, analyse et formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

NOTE : Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS11001-J, MTE1100-1120 et MUS1315, vous devez passer les tests de classement afin de déterminer votre niveau. Veuillez communiquer avec votre TGDE.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0J	MTE 2212	Analyse musicale 3	3.0
MTE 1110	Contrepoint 1	3.0J	MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0J
MTE 1111	Contrepoint 2	3.0J	MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0J
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0J	MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0J	MTE 3321	Analyse des musiques du monde	3.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0J	MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0J
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1	3.0J	MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0J
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2	3.0J	MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0J
MTE 1220	Harmonie 1	3.0J	MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0J
MTE 1221	Harmonie 2	3.0J	MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0J
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0J	MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0J
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0J	MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0J
MTE 2116	Instrumentation	3.0J	MUS 2004	Solfège et dictée 3	3.0
MTE 2117	Orchestration par section	3.0J	MUS 2005	Solfège et dictée 4	3.0

Bloc 70G Outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0J	MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0S
MUL 3332	Écrire sur la musique	3.0	MUS 2134	Le métier du musicien	3.0J

Bloc 70H Cours de langue

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consulter le : <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaire/cours/>.

Bloc 70I Grands ensembles et ateliers

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

NOTE : les étudiants doivent passer des auditions pour les cours d'ensemble, sauf pour les cours de gamelan et de connaissance du clavier.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1281	Chorale	1.0J S	MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0J S	MUE 1441	Orchestre	2.0J
MUE 1283	Chorale	1.0J S	MUE 1442	Orchestre	2.0J
MUE 1284	Chorale	1.0J S	MUE 1443	Orchestre	2.0J
MUE 1285	Chorale	1.0J S	MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1286	Chorale	1.0J S	MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1341	Gamelan	1.0S	MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1342	Gamelan	1.0S	MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1343	Gamelan	1.0S	MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1344	Gamelan	1.0S	MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1345	Gamelan	1.0S	MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1346	Gamelan	1.0S	MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1361	Chorale jazz	1.0	MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0J
MUE 1362	Chorale jazz	1.0	MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0	MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0	MUI 2162A	Connaissance du clavier 3	2.0
MUE 1365	Chorale jazz	1.0			

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en musiques, histoire et sociétés. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.